

## LE FORFAIT CLINIQUE

Exploitez-vous une entreprise et avez-vous du contenu ou des biens à assurer? Des professionnels travaillent-ils pour votre entreprise ou en son nom et/ou facturent-ils sous votre nom d'entreprise? Les membres ont un accès exclusif à une police d'assurance pour cliniques/entreprises conçue pour répondre aux besoins spécifiques des propriétaires d'entreprises d'ergothérapie.

### Comprendre l'assurance du forfait clinique

Le forfait clinique est conçu pour les propriétaires d'entreprises et les travailleurs autonomes qui ont des biens ou des contenus de valeur à assurer. Le forfait comprend la responsabilité civile générale, l'assurance pour les biens et contenu, la perte d'exploitation et la contre de crime pour garantir une couverture complète de votre entreprise.

Les propriétaires d'entreprise à qui appartient l'immeuble dans lequel se trouve leur clinique peuvent également ajouter la garantie Immeuble à leur police. Cette garantie assure votre propriété physique, vous protégeant contre les pertes ou les dommages causés par un large éventail de causes, y compris les catastrophes naturelles et d'autres menaces pour les activités de l'entreprise, comme le vandalisme.

#### Des biens et du contenu

**Les contenus** 100 000 \$ (Limites accrues disponibles)

**La perte d'exploitation** Perte réelle subie

#### La criminalité

**Malhonnêteté des employés** 50 000 \$

**Vol simple, vol qualifié ou cambriolage** 25 000 \$

**Mandats et fausse monnaie** 25 000 \$

**Falsification ou altération** 25 000 \$

**Fraude informatique** 25 000 \$

**Fraude au virement de fonds** 25 000 \$

#### La responsabilité civile générale

**Blessures corporelles et dommages matériels** 5 000 000 \$

**Produits and opérations achevés** 5 000 000 \$

**Préjudices personnels et préjudices imputables à la publicité** 5 000 000 \$

**Responsabilité civile des locataires** 5 000 000 \$

**Automobile de non-propriétaire** 5 000 000 \$

**Dommages aux véhicules loués** 50 000 \$

**Frais médicaux** 50 000 \$ par personne

**Passif au titre des avantages sociaux** 2 000 000 \$

#### L'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale offre une protection contre les réclamations en raison de dommages corporels ou matériels que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) pourriez causer à un tiers à la suite de vos opérations et / ou dans vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé et se blesser ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client lors d'une visite à domicile.

#### Couverture des biens et du contenu

Protège contre les dommages au contenu, y compris l'équipement médical, au stock et à la perte de revenus causés par une interruption des activités commerciales à la suite d'un sinistre assuré.

### Perte d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

### La couverture des crimes

Protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique.

### Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées. Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez contacter BMS à 1-855-318-6024 ou [caot.bmsgroup.com](http://caot.bmsgroup.com).

Pour en savoir plus sur la déclaration de sinistres ou pour en savoir plus sur les services de défense juridique de qualité supérieure du programme, veuillez consulter le site suivant : [www.caot.bmsgroup.com](http://www.caot.bmsgroup.com).

### Comment faire une demande

Veuillez contacter BMS ou visitez le site [www.caot.bmsgroup.com](http://www.caot.bmsgroup.com) pour souscrire une couverture.

### BMS Canada Servies de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209,  
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-855-318-6024

Courriel: [caot.insurance@bmsgroup.com](mailto:caot.insurance@bmsgroup.com)

Site web: [www.caot.bmsgroup.com](http://www.caot.bmsgroup.com)

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.